

Saint-Denis, le 25 septembre 2023

Le Préfet de la région Réunion

à

- M. le directeur de l'environnement,
de l'aménagement et du logement (DEAL)

- M. le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

- M. le directeur général de l'agence régionale
de santé de La Réunion (ARS)

Mme la directrice de l'économie
de l'emploi, du travail et des solidarités

Affaire suivie par : Expédit ROMIGNAC
tél: 02 62 40 76 36
expedit.romignac@reunion.pref.gouv.fr

OBJET : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques se réunira durant le 1^{er} semestre 2024 aux dates suivantes :

dates	Délai de transmission de l'ordre du jour	Délai de transmission du dossier
- le jeudi 8 février 2024 à 9h00 - Salle Mahé de La Bourdonnais	24 janvier 2024	30 janvier 2024
- le jeudi 21 mars 2024 à 14h00 - Salle Mahé de La Bourdonnais	4 mars 2024	11 mars 2024
- le jeudi 2 mai 2024 à 9h00 - Salle Mahé de La Bourdonnais	17 avril 2024	24 avril 2024
- le jeudi 13 juin 2024 à 9h00 - Salle Mahé de La Bourdonnais	27 mai 2024	3 juin 2024
- le jeudi 18 juillet 2024 à 14h00- Salle Mahé de La Bourdonnais	1 ^{er} juillet 2024	8 juillet 2024

Les documents concernant les dossiers inscrits à l'ordre du jour devront nous être communiqués au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, à défaut, ils seront inscrits à l'ordre du jour du CoDERST suivant.

Un exemplaire de chaque dossier devra être adressé impérativement à l'adresse électronique suivante :

commissionadministrative@reunion.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation
le chef de bureau

Alexandre PIGEOT

copie : - sous-préfecture de Saint-Pierre
- sous-préfecture de Saint-Paul
- sous-préfecture de Saint-Benoît